

## Norme de qualité des logements sains

La norme canadienne actuelle sur la qualité des logements ne tient pas compte des infestations (moisissures et animaux ou insectes nuisibles) dans les logements des ménages. Depuis de nombreuses années, des recherches tentent de quantifier les effets négatifs importants des infestations sur la santé. Jusqu'à récemment, peu de données étaient disponibles à l'échelle nationale pour quantifier et suivre les cas d'infestation dans les habitations. En effet, de nombreuses recherches s'appuyaient sur des enquêtes personnalisées et localisées pour recueillir cette information. Pour combler cette lacune dans les données, l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) comprend maintenant deux questions sur la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles dans une habitation.

Ce projet de recherche à méthodes mixtes examine le contexte stratégique des infestations et de la qualité du logement, ainsi que les répercussions des infestations dans un logement sur la santé de ses occupants. Une analyse quantitative fournit de nouvelles données démographiques sur les populations qui font face à ce défi de santé publique.

### Aperçu du projet

Ce projet de recherche porte sur la façon dont les infestations ont été étudiées dans le secteur du logement, au moyen d'un examen historique des interventions stratégiques visant à améliorer la qualité du logement. Nous nous sommes ensuite penchés sur la façon dont les infestations ont été examinées par les spécialistes en sciences de la vie et d'autres acteurs stratégiques dans le contexte du logement. En complément

de cette analyse documentaire, une analyse quantitative visait à évaluer les liens entre la présence de moisissures et d'animaux ou d'insectes nuisibles dans les logements de ménages appartenant à une minorité (y compris les ménages qui s'identifient comme étant Autochtones), l'emplacement géographique, le mode d'occupation des logements, le revenu ainsi que la santé physique et mentale autodéclarée. Nous avons ainsi pu obtenir de nouvelles données démographiques sur les populations qui font face à ce défi de santé publique.

### Méthodologie

Deux analyses documentaires de la portée ont été menées, et leurs constatations ont éclairé l'analyse quantitative. À partir de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018, nous avons utilisé une régression logistique pondérée avec des erreurs

## À propos des données, recherches et analyses de la SCHL

La SCHL existe afin de rendre le logement abordable pour tout le monde au Canada. Pour atteindre notre aspiration, soit que tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins, nos efforts en matière de données, de recherche et d'analyse se concentreront principalement sur les éléments suivants, sans s'y limiter :

- les investissements nécessaires pour aider les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement;
- la demande de logements du marché, les lacunes à combler dans l'offre et les déséquilibres en matière d'abordabilité;
- le racisme et la discrimination en tant qu'obstacles au logement;
- les effets du changement climatique sur le logement;
- l'efficacité des politiques actuelles et futures en matière de logement;
- le travail avec les groupes autochtones pour comprendre leurs besoins particuliers en matière de logement.

En tant que source fiable d'information sur le logement, la SCHL fournit des données, des résultats de recherche et des renseignements impartiaux sur le marché de l'habitation pour aider à combler les lacunes dans les connaissances et à approfondir la compréhension des enjeux complexes liés au logement pour éclairer les décisions futures relatives aux politiques.

## Inscrivez-vous

Obtenez nos résultats les plus récents directement dans votre boîte de réception



[schl.ca/bulletinrecherche](https://schl.ca/bulletinrecherche)

types robustes regroupées par province<sup>1</sup> afin de déterminer les facteurs socio-économiques les plus pertinents pour prédire si un ménage signalerait des problèmes de moisissures et d'animaux ou d'insectes nuisibles. Cette méthode nous a permis d'établir le profil d'un ménage moyen qui signale ces problèmes.

## Principales constatations

- Les locataires ont déclaré vivre dans des logements présentant des moisissures et des animaux ou insectes nuisibles plus souvent que les propriétaires-occupants.
- En plus de déclarer plus souvent des infestations, les populations en situation de vulnérabilité<sup>2</sup> ont plus de difficulté à s'en débarrasser – une constatation appuyée par l'analyse documentaire et notre analyse quantitative.
- Les ménages qui s'identifient comme étant Autochtones ont signalé plus souvent vivre dans des logements infestés de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles que leurs homologues non autochtones.
- Il existe un lien entre la composition familiale et la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles.

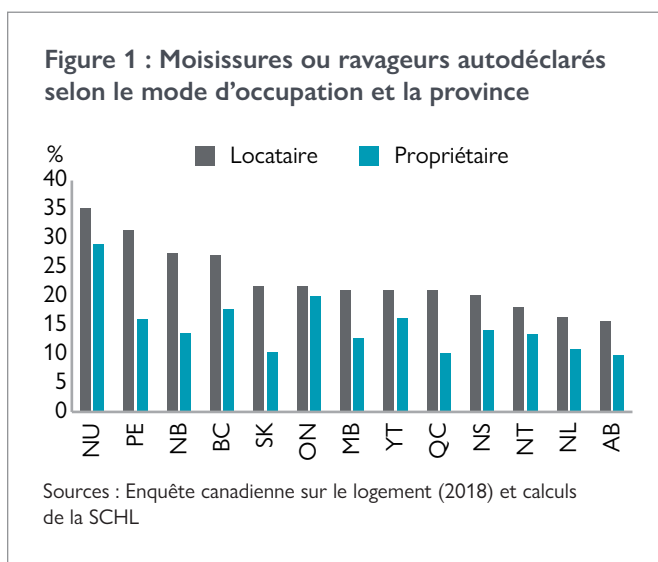
<sup>1</sup> Nos résultats sont fondés sur des spécifications d'erreurs types robustes. Dans le cadre de cette étude, nous présentons les erreurs types robustes regroupées, car elles donnent les estimations les plus prudentes et, compte tenu de la conception de l'enquête, elles seraient un choix privilégié. Pour les recherches futures, en particulier celles qui portent sur les logements sociaux et abordables, une spécification différente pourrait être plus appropriée relativement aux erreurs types.

<sup>2</sup> Les expressions « populations vulnérables » et « groupes en quête d'équité » sont souvent utilisées pour désigner les personnes appartenant ou perçues comme appartenant à des groupes défavorisés ou marginalisés. Dans le contexte de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), les groupes prioritaires comprennent actuellement les survivants (particulièrement les femmes et leurs enfants fuyant une situation de violence familiale), les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de dépendance, les anciens combattants, les membres des communautés LGBTQ2+, les groupes racisés, les nouveaux immigrants (y compris les réfugiés) et les personnes en situation d'itinérance. Nous reconnaissons qu'une même personne vit souvent plusieurs expériences de marginalisation. Il y a donc lieu d'adopter une perspective intersectionnelle pour examiner chacun de ces groupes vulnérables.

## Principales conclusions

Lorsqu'ils sont ventilés par population et comparés avec l'analyse documentaire, les résultats de la recherche révèlent les principales observations suivantes :

1. Au Canada, 17 % de tous les ménages ont signalé la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles. Les locataires ont déclaré vivre dans des logements présentant des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles plus souvent que les propriétaires-occupants, comme l'illustre la figure 1 ci-dessous.



2. L'analyse documentaire a révélé que les populations en situation de vulnérabilité déclarent plus souvent être exposées à des infestations et ont aussi plus de difficulté à se débarrasser des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles. Notre analyse quantitative appuie cette conclusion.
  - a. L'analyse documentaire a révélé les défis liés à l'élimination des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles dans les logements locatifs. D'après notre analyse quantitative, les populations en situation de vulnérabilité ne vivent pas toutes dans des logements locatifs. Cependant, il est plus difficile pour celles qui vivent dans des logements locatifs de prendre des moyens

directs afin d'éliminer les moisissures ou les animaux et insectes nuisibles, surtout si l'infestation touche plusieurs logements dans le même immeuble.

- b. L'analyse quantitative a révélé que les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (BIL) signalent aussi plus souvent des infestations. Ces ménages sont également incapables de déménager dans un meilleur logement, c'est-à-dire qui serait plus abordable, de qualité convenable ou suffisamment grand pour leur famille.
  - c. Selon l'analyse documentaire, les infestations dans un logement ont des effets négatifs sur la santé mentale et physique, comme un niveau élevé de stress, de l'urticaire et d'autres réactions allergiques cutanées, de l'asthme et une irritation nasale. De plus, certains effets physiques peuvent être liés à la contamination des aliments par la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles, comme la diarrhée, les nausées ou les vomissements. L'analyse quantitative a confirmé ces constatations, car les propriétaires-occupants et les locataires qui ont déclaré vivre dans des logements infestés ont également signalé des problèmes de santé mentale et physique.
3. Les ménages qui s'identifient comme étant Autochtones ont le plus souvent indiqué vivre dans des logements infestés de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles.
  - a. Dans l'échantillon regroupant les ménages autochtones ayant des BIL et n'en ayant pas, un ménage autochtone est environ 5 % plus susceptible de déclarer vivre dans un logement avec des problèmes de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles que les ménages non autochtones.
  - b. Si l'on examine uniquement les ménages ayant des BIL, l'estimation passe à 12 % pour un ménage autochtone par rapport à un ménage non autochtone.
  - c. De même, les ménages au Nunavut ont déclaré la présence de moisissures ou d'animaux et insectes nuisibles plus souvent que ceux de toute autre province ou de tout autre territoire.
  - d. Les ménages autochtones qui signalent des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles déclarent également des problèmes de santé mentale et physique.

4. Le lien entre la composition familiale et la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles se manifeste de différentes façons.
  - a. Les grands ménages canadiens comptant trois personnes ou plus sont environ 3 % plus susceptibles de signaler des problèmes de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles que les plus petits ménages.
  - b. Plus le principal soutien du ménage est âgé, moins il est probable que le ménage déclare vivre dans un logement avec des problèmes de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles.
  - c. Dans l'échantillon de ménages ayant des BIL, ceux dirigés par une femme sont environ 5 % moins susceptibles de déclarer vivre dans un logement avec des problèmes d'infestation.

## Limites de la recherche

Bien que l'Enquête canadienne sur le logement vise à tenir compte de toutes les populations et à être représentative à l'échelle nationale, elle peut quand même oublier des sous-groupes ou des régions qui pourraient être touchés de façon disproportionnée par les moisissures ou les animaux et insectes nuisibles, comme les groupes autochtones vivant dans les réserves ou en région éloignée. Par conséquent, il est possible que nos conclusions sous-estiment l'étendue des problèmes de qualité du logement des personnes qui pourraient avoir le plus besoin d'aide pour se débarrasser de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles.

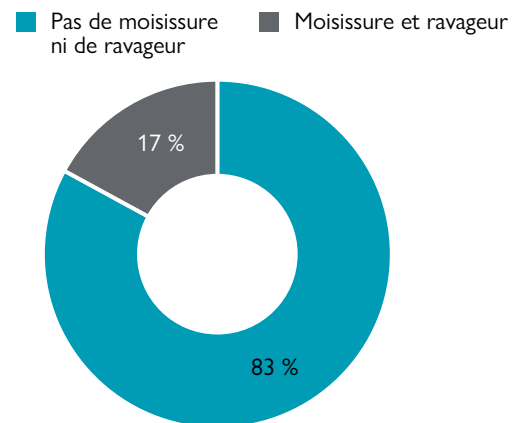
## Possibilités de recherche futures

- La présente étude fournit des résultats selon le marché (propriétaires-occupants et locataires). Il serait donc pertinent d'analyser les infestations dans les logements sociaux et abordables.
- Les questions sur la moisissure et les animaux ou insectes nuisibles qui seront posées dans les futures ELC permettront de suivre l'évolution de la fréquence des infestations à l'échelle nationale et provinciale et au fil du temps.
- D'autres recherches qualitatives, dont les résultats seraient ventilés par mode d'occupation et sous-population, aideraient à mieux comprendre la façon dont la présence de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles est vécue différemment selon que les ménages sont propriétaires-occupants ou locataires. Les expériences des diverses sous-populations de chaque catégorie pourraient aussi être comparées.

## Info-éclair

- Selon l'Enquête canadienne sur le logement, 17 % de tous les ménages canadiens de l'échantillon ont signalé vivre dans un logement infesté (voir la figure 2 ci-dessous).

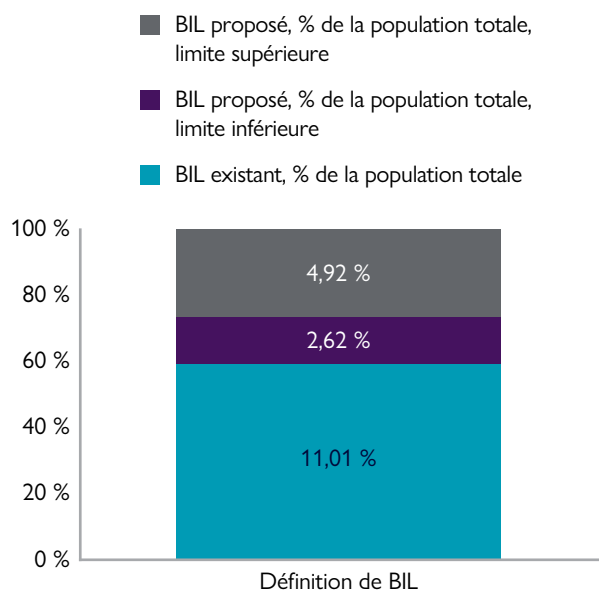
**Figure 2 : Ménages signalant des problèmes de moisissure ou de ravageur**



Sources : Enquête canadienne sur le logement (2018) et calculs de la SCHL

- Les ménages du Nunavut sont ceux qui ont le plus souvent déclaré vivre dans des logements présentant des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles, tandis que les ménages de l'Alberta sont ceux qui ont signalé le moins souvent vivre dans un logement infesté.
- Le fait d'avoir des BIL augmente d'environ 7 % la probabilité de vivre dans des logements ayant des moisissures ou des animaux et insectes nuisibles.
- À l'heure actuelle, un certain pourcentage de la population canadienne qui éprouve des problèmes de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles n'est pas considéré comme connaissant des BIL. Si on ajoutait des variables sur les moisissures et les animaux ou insectes nuisibles à la norme de qualité, le pourcentage de personnes ayant des BIL augmenterait de 2 % à 5 %, comme le montre la figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : Estimation de l'impact sur les besoins impérieux de logement



Sources : Enquête canadienne sur le logement (2018) et calculs de la SCHL

## Pistes de réflexion pour le secteur de l'habitation et la politique sur le logement

- Il existe des liens entre les infestations dans les logements et les résultats en matière de santé physique et mentale. **La lutte contre les moisissures et les animaux ou insectes nuisibles pourrait avoir une incidence positive plus importante sur les ménages autochtones** étant donné les défis complexes et multiples auxquels ce groupe fait face pour accéder à un logement de qualité convenable.
- Les infestations sont liées à des déménagements plus fréquents. Les ménages ayant des BIL sont « coincés », passant d'un logement inabordable ou de qualité ou de taille non convenable à un autre. Les déménagements fréquents peuvent exercer un stress supplémentaire sur ces ménages déjà vulnérables. **La mise en œuvre et l'application de lignes directrices sur l'acceptabilité de moisissures et d'animaux ou d'insectes nuisibles dans les logements favoriseraient des conditions de vie plus saines.** Ces lignes directrices pourraient reposer sur les lignes directrices de Santé Canada pour prendre en charge des problèmes d'humidité et de moisissure dans sa demeure<sup>3</sup>, les lignes directrices sur l'élimination de la transmission de zoonoses<sup>4</sup> et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé.
- La définition actuelle de la qualité du logement ne traite aucunement des conditions malsaines à l'intérieur des logements. Il serait possible de **mettre à jour la définition de logement « de qualité convenable » afin d'y inclure des lignes directrices sur les infestations** dans différents types de logements. L'application de règlements sur les logements sains serait ainsi renforcée. Cette définition peut être conforme à l'approche fondée sur les droits de la personne pour la réalisation du droit à un logement suffisant, surtout à la norme sur la santé physique et mentale.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/prendre-charge-problemes-humidite-et-moisissure-votre-demeure.html>.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/principales-mesures-permettant-attenuer-transmission-zoonose-rongeurs-infographie.html>

## Glossaire des termes clés

- Un **logement de qualité convenable**<sup>5</sup> ne nécessite pas de réparations majeures, de l'avis de ses occupants. Par réparations majeures, on entend notamment les travaux visant à réparer la plomberie ou le câblage électrique, ou les travaux structurels visant à réparer les murs, les planchers ou les plafonds.
- **Besoin impérieux en matière de logement**<sup>5</sup> : Un ménage éprouve des BIL si son logement n'est pas conforme à au moins une des normes (qualité convenable, taille convenable et prix abordable) et si 30 % ou plus de son revenu total avant impôt était nécessaire pour payer le loyer médian (services publics compris) d'autres logements du marché local répondant aux trois normes.
- **Principal soutien du ménage** : Le principal soutien du ménage désigne la personne dans un ménage qui est responsable du paiement du loyer ou du prêt hypothécaire, des taxes, de l'électricité ou d'autres services. Dans les cas où plus d'une personne contribue à ces dépenses, plus d'une personne peut être désignée comme étant un principal soutien du ménage. Si aucun membre du ménage n'effectue ces paiements, la personne de référence est considérée comme le principal soutien par défaut.
- La **présence de moisissures** est définie comme étant petite s'il y a de 1 à 3 plaques d'une superficie inférieure à 1 m<sup>2</sup> (10 pieds carrés) chacune, moyenne s'il y a plus de 3 plaques ou si la surface est supérieure à 1 m<sup>2</sup>, mais inférieure à 3 m<sup>2</sup> (32 pieds carrés), ou grande si la superficie des plaques est supérieure à 3 m<sup>2</sup>.<sup>6</sup>
- Les **infestations d'animaux ou d'insectes nuisibles** sont définies comme étant la présence d'un nombre anormalement élevé d'insectes ou d'animaux dans un lieu, habituellement de manière à causer des dommages ou des maladies<sup>7</sup>.
- Les **populations en situation de vulnérabilité** comprennent les personnes appartenant ou étant perçus comme appartenant à des groupes défavorisés ou marginalisés. Dans la SNL, les groupes prioritaires comprennent actuellement les survivants (particulièrement les femmes et leurs enfants fuyant une situation de violence familiale), les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de dépendance, les anciens combattants, les membres des communautés LGBTQ2+, les groupes racisés, les nouveaux immigrants (y compris les réfugiés) et les personnes en situation d'itinérance. Nous reconnaissons qu'une même personne vit souvent plusieurs expériences de marginalisation. Il y a donc lieu d'adopter une perspective intersectionnelle pour examiner chacun de ces groupes vulnérables.

<sup>5</sup> Consultez le site : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/strategie-nationale-sur-le-logement--glossaire-des-termes-courants>

<sup>6</sup> Consultez le site : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logement-des-autochtones/creation-et-gestion-de-logements-pour-les-autochtones/solutions-dentretien/la-moisissure-dans-les-maisons/nettoyer-la-moisissure-en-bref-infographie>

<sup>7</sup> Voir, par exemple : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/faq-punaisesdelit-bedbugs-fra.html>

## Pour en savoir plus

*Mise en œuvre du droit à un logement convenable en vertu de la Loi sur la Stratégie nationale sur le logement : Le cadre international relatif aux droits de la personne, 2021*

[https://fr.housingrights.ca/wp-content/uploads/FR\\_Porter-NRHN-OFHA-Paper-2021.pdf](https://fr.housingrights.ca/wp-content/uploads/FR_Porter-NRHN-OFHA-Paper-2021.pdf)

*Le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant et du droit à la non-discrimination à cet égard, 2019* <https://digitallibrary.un.org/record/3823982?ln=fr>

*Solution de logement social pour les Autochtones urbains donnant accès à des logements abordables, adéquats et stables, 2020, 2022*

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/profils-de-projets-de-la-strategie-nationale-sur-le-logement/2019-nhs-projects/solution-de-logement-social-pour-les-autochtones-urbains>

*Non-housing outcomes of affordable housing: update review of empirical research evidence linking affordable adequate and stable housing to a range of outcomes, 2016*  
(en anglais seulement)

[https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research\\_5/non\\_housing\\_outcomes\\_of\\_affordable\\_housing.pdf](https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_5/non_housing_outcomes_of_affordable_housing.pdf)

*Série « La moisissure dans les maisons » de la SCHL, 2018*  
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logement-des-autochtones/creation-et-gestion-de-logements-pour-les-autochtones/solutions-dentretien/la-moisissure-dans-les-maisons>

## Auteurs

Elisabeth Feltaous  
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Adrian Scutaru  
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Rachel Shan  
Société canadienne d'hypothèques et de logement



## Rapports complets

*Healthy Homes Adequacy Standard, 2022*  
(Anglais seulement)

[https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research\\_6/adequacy-report-final.pdf](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research_6/adequacy-report-final.pdf)

## La SCHL aide les canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à [schl.ca](http://schl.ca) ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

De l'extérieur du Canada, composez le **613-748-2003** (téléphone) ou le **613-748-2016** (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le **1-800-668-2642**.

© 2023, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse [centre\\_du\\_savoir\\_logement@schl.ca](mailto:centre_du_savoir_logement@schl.ca). Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.



## Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Présence déclarée de moisissures ou d'animaux et d'insectes nuisibles selon le mode d'occupation et la province

Provinces et territoires	Locataire	Propriétaire
Nunavut	35,18 %	28,90 %
Île-du-Prince-Édouard	31,40 %	15,97 %
Nouveau-Brunswick	27,47 %	13,61 %
Colombie-Britannique	27,05 %	17,70 %
Saskatchewan	21,71 %	10,22 %
Ontario	21,68 %	19,91 %
Manitoba	21,05 %	12,67 %
Yukon	21,00 %	16,14 %
Québec	20,92 %	10,06 %
Nouvelle-Écosse	20,22 %	14,15 %
Territoires du Nord-Ouest	18,11 %	13,36 %
Terre-Neuve-et-Labrador	16,25 %	10,74 %
Alberta	15,61 %	9,79 %

Sources : Enquête canadienne sur le logement (2018) et calculs de la SCHL

Figure 3 : Estimation de l'impact sur les besoins impérieux de logement

	Définition de BIL
<b>BIL existant, % de la population totale</b>	11,01 %
<b>BIL proposé, % de la population totale, limite inférieure</b>	2,62 %
<b>BIL proposé, % de la population totale, limite supérieure</b>	4,92 %

Sources : Enquête canadienne sur le logement (2018) et calculs de la SCHL